



# Appel à candidatures NUIT BLANCHE KYOTO *en Résidence* 2025 Deux programmes au choix Ouvert du 15/03 au 01/05

## **Contexte :**

*Inspirée de la version parisienne née en 2002, « La Nuit Blanche » est un festival de création contemporaine qui se déroule chaque automne dans la ville de Kyoto. Ce festival vise à faire sortir la création contemporaine des musées et des galeries d'art, et à la rendre accessible gratuitement au grand public.*

*A l'occasion de son 15<sup>e</sup> anniversaire, dans le contexte particulier de l'Exposition Universelle Osaka-Kansai 2025, l'Institut français du Kansai présente cette année une édition spéciale intitulée « Nuit blanche Kyoto en résidence », au plus près des lieux culturels locaux et du travail des artistes.*

*En effet, cette année, en collaboration avec un nouveau projet de la ville de Kyoto intitulé «\*\*\* in Residence»\*, la Nuit Blanche Kyoto entre en résidence - l'occasion de découvrir la nouvelle scène artistique franco-japonaise en pleine émulation au cœur de lieux créatifs et gorgés d'histoire : les résidences d'artistes de Kyoto.*

*Pour la Nuit Blanche Kyoto, les résidences d'artiste de la ville ouvrent leurs portes pour permettre au public de découvrir ces lieux uniques, à l'histoire souvent singulière, et qui présentent une scène créative innovante et internationale.*

*Des artistes et créateurs français seront soigneusement sélectionnés pour bénéficier d'une expérience unique à Kyoto (immersion) et partager leur vision artistique avec le public (diffusion) pendant le festival. Deux programmes sont proposés dans le cadre de cet appel à candidature.*

*L'Institut français du Kansai organise chaque année ce festival avec la ville de Kyoto et célèbre la richesse des échanges artistiques franco-japonais.*

*(\* ) \*\*\*\* in Residence est un projet qui vise à accueillir à Kyoto un large éventail de créateurs du monde entier, à promouvoir l'interaction avec les résidents locaux et les jeunes, et à créer un cadre de croissance mutuelle.*

**\*\*\*\*Merci de lire la totalité des conditions avant de déposer votre candidature\*\*\*\***

## 1. Objet

### 1.1 Présentation

« Nuit Blanche Kyoto *en résidence* » propose un appel à candidatures à destination des artistes et créateurs français souhaitant participer à un temps d'immersion au Japon et proposer un projet artistique qui sera présenté dans le cadre de ce festival. Le samedi 27 septembre sera la journée inaugurale avec une cérémonie d'ouverture et la visite nocturne des lieux participants. Les lieux resteront ouverts au public du 28 septembre au 4 octobre 2025.

Le temps d'immersion se tiendra pendant environ 4 semaines, avec un temps de présence obligatoire entre le 20 septembre et le 4 octobre.

Deux programmes au choix sont proposés aux lauréats.

### 1.2 Premier programme : lauréat encadré (participation au projet «\*\*\* in Residence» de la ville de Kyoto)

L'artiste ou créateur sélectionné participera au programme « \*\*\* in Residence », un projet de collaboration entre la ville de Kyoto et des résidences d'artistes indépendantes, et présenteront leur travail dans le cadre d'une résidence et d'un échange à Kyoto. Le programme met l'accent sur l'échange avec les résidents locaux, les étudiants et les créateurs qui visitent le Japon en même temps, ainsi que sur la contribution et la relation avec la ville de Kyoto. La subvention couvre :

- (1) les frais de production OU de voyage dans la limite de 150 000 yens (le lauréat reçoit la bourse directement) ;
- (2) un séjour gratuit dans une résidence désignée par la ville ;
- (3) l'accompagnement administratif et technique (recherche, mise en réseau, exposition, etc.) ;
- (4) l'utilisation gratuite du lieu d'exposition désigné par la ville.

Les frais de séjour, de transport et de voyage international sont à la charge de l'artiste ou du créateur sélectionné.

Deux lauréats seront sélectionnés par les résidences suivantes :

- 1) Hébergement et lieu d'exposition dans le STUDIO MONAKA (adresse : <https://maps.app.goo.gl/FyYXvRVJjGkwHUV66>)
- 2) hébergement MAGASINN KYOTO (adresse : <https://maps.app.goo.gl/Soqhb4eTjj9mM6Tf9>)

Lieu d'exposition dans une vieille manufacture de tissage textile Nishijin

Toutes les informations sur les lieux d'accueil (hébergement et exposition) :

<https://nine-raven-7f3.notion.site/Nuit-Blanche-in-Residence-Profile-1cb244a9faec80a08c48fc480b14c061>

Les lauréats encadrés doivent suivre un certain nombre d'activités imposées, comme des échanges avec les habitants ou avec les autres artistes invités. Ils doivent présenter leur travail dans le cadre de conférences ou d'ateliers, et participer à la

nuit blanche Kyoto à travers une exposition, une performance, etc. dans le lieu désigné par la Ville.

\* «\*\*\* in Residence 2024» a soutenu une résidence de l'artiste français Maxime Bellaunay dans la « forêt des métiers » de Keihoku. L'exposition finale, « L'appel de la forêt », combinait des portraits, des dessins et des sculptures et explorait la relation d'interdépendance entre les écosystèmes et les humains à Keihoku. En plus de l'exposition, des promenades en forêt et des ateliers ont été organisés avec les participants pour collecter des fragments du paysage et les réinterpréter, dans le but de tisser un lien personnel avec l'environnement pour chaque participant. Un rapport détaillé sur la résidence par Maxime Bellaunay est disponible [ici](#).

### **1.3 Second programme : lauréat soutenu (gestion directe de la bourse par le lauréat)**

L'artiste ou créateur lauréat bénéficie d'une bourse de 500,000 yens qu'il utilise directement pour l'organisation de son séjour. La bourse peut couvrir les dépenses éligibles suivantes : transport international, frais de production, défraiement, allocation de résidence, etc.

Le logement sera fourni (il peut être partagé par plusieurs lauréats).

Le programme ne couvre pas l'accompagnement administratif et technique du lauréat pour son temps d'immersion. En revanche, l'équipe du festival suivra les lauréats dans la préparation du projet qui sera présenté lors de la Nuit blanche Kyoto. Le lauréat doit participer au festival Nuit blanche Kyoto dans le lieu qui sera désigné par l'équipe du festival et participer aux potentiels programmes annexes comme des visites ou des conférences.

## **2. Conditions d'éligibilité**

- Avoir au moins 18 ans au 1<sup>er</sup> avril 2025 ;
- Être de nationalité française ou résider en France depuis plus de 5 ans ;
- Si l'adresse fiscale du candidat est en France, il doit disposer d'un statut juridique ou s'adosser à une autre structure ;
- Avoir une pratique pluridisciplinaire ou dans un des champs artistiques suivants : arts visuels, design, métiers d'art, spectacle vivant, musique, jeu vidéo, architecture, gastronomie, etc. (liste non exhaustive)
- Disposer d'un lien établi avec le Japon, l'objectif de ce temps d'immersion est de donner forme à une collaboration naissante ou à une recherche préalable ou en cours.
- Être libre de toute contrainte professionnelle ou personnelle sur la période de résidence, qui doit pouvoir s'étaler pendant environ 4 semaines, adaptable dans le cadre d'un temps de présence obligatoire entre le 20 septembre et le 4 octobre 2025.
- Être en capacité de montrer des réalisations artistiques pendant la durée du festival (le lieu peut être imposé), il est possible de proposer un projet déjà réalisé et antérieur à la résidence (formats encouragés : exposition

- d'expérimentations ou de projets finis, concert, performance, projection, etc.);
- Pouvoir communiquer en anglais ou en japonais ;

### **3. Critères de sélection**

- Intérêt artistique du projet et du profil du candidat ;
- Lien du candidat avec le Japon et motivation à développer des échanges avec la culture et la communauté locale ;
- Pertinence d'une immersion à Kyoto dans le parcours et le projet du candidat ;

La sélection finale des projets sera également faite au regard du critère de parité.

### **4. Frais de candidature**

La candidature est gratuite.

### **5. Dossier de candidature**

- [Formulaire en ligne](#) **à compléter en anglais** :



- Dépôt du dossier suivant (dans le formulaire) **en anglais** :
  - CV ;
  - Portfolio ;
  - Présentation du projet artistique présenté pendant la Nuit blanche (chorégraphie, concert, exposition, etc.) – plusieurs hypothèses peuvent être émises.
  - (Facultatif) Lettres de soutien de partenaires basés au Japon.

NB : les fichiers devront être renommés comme dans l'exemple ci-après : cv.nomcandidat, presentation\_nomcandidat, etc. les formats acceptés sont les suivants : word, pdf, jpeg. Il est également possible d'insérer des liens vers des vidéos dans le formulaire de candidature.

**Seuls les dossiers parvenus via le formulaire en ligne seront acceptés.**

### **6. Calendrier**

Publication appel à candidatures : 15 mars – 01 mai 2025 à 23h59 (JST)

Annonce des résultats : début juin au plus tard (annonces par email)

Contractualisation : avant le 15 juillet 2024

Communication : mi-juillet 2024

## 7. Points d'attention

- Les personnes de nationalité française peuvent séjourner au Japon pour une durée de moins de 90 jours ("court séjour") sans demande de visa, sous réserve du maintien des conditions actuelles d'entrée sur le territoire japonais. Toutefois, dans le cas où ces conditions d'entrée sur le territoire japonais seraient modifiées par les autorités, ou si les lauréats ne réunissaient pas les conditions d'entrée sur le territoire sans demande de visa, **l'organisateur (Institut français du Japon - Kansai) ne ferait pas de démarche de demande de visa** pour les lauréats ; il appartiendrait à ces derniers d'effectuer les formalités nécessaires ou de s'appuyer sur une autre structure.
- **Nul autre soutien en production ne sera apporté** en dehors de ce qui est énoncé dans l'article 1.1 ou 1.2 (les éventuels frais liés aux vols depuis la France doivent donc être compris dans ce soutien financier).
- **Le porteur de projet doit disposer d'une assurance responsabilité civile et santé.**
- En cas de force majeure (catastrophe naturelle, pandémie etc.), la Nuit Blanche Kyoto ne sera pas tenue pour responsable des conséquences potentielles sur le maintien des programmes le cas échéant.
- **(lauréats soutenus) L'organisateur se réserve la possibilité d'ajuster le montant du soutien financier** en fonction de son enveloppe disponible.
- **Le soutien financier sera versé en yens** aux lauréats.
- **(lauréats soutenus) Le soutien financier sera versé en novembre 2025, à l'issue de la réalisation du projet et sur la base des justificatifs de dépense.**

A savoir: les résidences d'artistes au Japon n'ont pas toujours la même définition qu'en France. Dans une majorité des cas, les artistes et créateurs payent les services et équipements proposés par les lieux de résidence. Le programme « \*\*\*in residence » est unique et vise à encourager le développement d'une offre créative alternative et à reconnaître les initiatives privées comme des outils de développement d'échanges culturels.

## 8. Ressources

[Vidéo Nuit blanche Kyoto 2024](#)

[Vidéo nuit Blanche Kyoto 2023](#)

[Site internet Nuit Blanche Kyoto](#)

[Compte Instagram @nuitblanche.kyoto](#)

[Site internet programme \\*\\*\\*in residence Kyoto](#)

\*\*\*\*\*

Pour toute question relative à cet appel à candidatures, adresser un mail à [kansai.kyoto@institutfrancais.jp](mailto:kansai.kyoto@institutfrancais.jp) en précisant l'objet du mail :  
« Nuit blanche Kyoto en résidence 2025 »